



Quel recours contre concession renault

Par **vincentdu62**, le **17/12/2008 à 20:21**

bonjour
j'ai acheté une 607 peugeot 2,2 hdi pack chez renault a berck sur mer
je l'ai achetée avec une garantie de 3 mois
le jour de l'achat 25 novembre je pars et parcour 20 km pour arriver chez moi
le lendemain je vais chez mes parents a 10 km de chez moi et la les galeries commencent impossible de redémarrer le véhicule j'appelle et exige une dépanneuse qui vient me récupérer la voiture
cause de la panne POMPE DE GAVAGE
je récupère la voiture le vendredi 28 novembre au matin et retourne chez moi
après midi je vais faire du gasoil et NOUVEAU problème LA JAUGE RESTE BLOQUÉE j'appelle mon vendeur et prenons rendez-vous le mardi
le SAMEDI l'ordinateur indique SYSTEME DE DEPOLLUTION DEFAILLANT
le MARDI 2 décembre j'amène ma 607 et la pas de voiture de remplacement j'appelle un ami qui vient me chercher
le JEUDI 4 décembre 9h j'appelle pour avoir des nouvelles et demande un véhicule car sans cela mon épouse ne peut se rendre au travail
j'en obtiens une avec bien du mal a 18h45 et on m'informe que je ne sais pas quand je vais récupérer ma voiture
le MARDI 9 décembre enfin elle est prête on me dit qu'ils ont fait 2300 euro de réparation
à savoir Filtre A Particule un rétroviseur qui était défectueux à l'achat
un joint qui manquait au niveau du pare-brise arrière et un boîtier électronique qui gère l'ordinateur de bord
Je quitte le garage et 20 km plus loin BOOM l'ordi m'indique à nouveau un problème SYSTEME DE DEPOLLUTION DEFAILLANT
j'appelle le garage et m'y rend la on m'explique qu'il faut user le gasoil jusqu'à la réserve et refaire le plein et comme ça l'ordinateur pourra se réinitialiser
Je roule donc jusqu'au mercredi 17 et la réserve se allume je me rend donc à la station essence et DE NOUVEAU PROBLÈME après remplissage de 69 litre j'arrête car LE GASOIL COULE SOUS LE PLANCHER DU VÉHICULE
RENDEZ-VOUS DONC se jeudi 18 pour ramener le véhicule encore une fois
MA QUESTION puis je demander au garage de reprendre le véhicule, de me rembourser et exiger un dédommagement supplémentaire car je ne souhaite pas garder un véhicule sur lequel je ne peut compter?
MERCI